



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :** Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :** Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 13 - Contractualisation régionale - Révision du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2020 - Information - Demande de subventions

**Contractualisation régionale**  
**Révision du Contrat d'Aménagement et**  
**de Développement Durable (CADD) 2015-2020**  
**Information**  
**Demande de subventions**

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

**I - La révision du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) en 2017**

Pour mémoire, ce contrat a été signé le 3 juillet 2015 par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois et la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Il décrit la stratégie conjointe de la Région et du territoire du SCoT bisontin sur la période 2015-2017, et recense les opérations sur lesquelles la Région apporte une participation financière.

Les thématiques ciblées relèvent des équipements structurants de services (équipements culturels, sportifs et de loisirs, petite enfance...), des actions effectuées au titre du PCET (Plan Climat Energie Territorial) et des aménagements autour des secteurs d'intérêts régionaux (notamment gares, lycées).

Ce contrat fait aujourd'hui l'objet d'une révision qui intègre un abondement de crédits régionaux et des redéploiements entre projets, en fonction de l'évolution de leurs coûts, calendriers d'exécution ou plans de financement. Le montant des subventions régionales mobilisables de **1 491 187 €** pour le Grand Besançon au titre du CADD initial est porté à **1 981 463 €** dans le cadre de la révision, soit 719 095 € au bénéfice du Grand Besançon et 1 262 368 € au bénéfice de la Ville de Besançon. Au global, cette révision permet de capter environ 490 K€ d'aide financière régionale complémentaire.

L'ensemble des actions concernées par cette révision du contrat sont récapitulées dans le tableau ci-après. Pour la Ville, il convient notamment de citer :

- un crédit complémentaire de 50 K€ attribué sur l'opération de requalification de l'avenue Gaulard pour une aide attendue à 125 K€,
- le financement du projet d'extension de la salle de La Rodia à hauteur de 150 K€, soit 20 % du coût HT,
- une subvention complémentaire de 182 K€ au titre de la réhabilitation de la friche industrielle des Prés de Vaux (phase 1), venant abonder l'aide obtenue dans le cadre du Fonds régional d'aménagement en faveur de l'aménagement urbain (320 K€). Le soutien régional s'élève désormais à 0,5 M€ sur la première phase de travaux évaluée à 2,5 M€ HT, soit 20 % du coût HT.

Les projets susceptibles d'être financés doivent être prêts à démarrer en 2017 et le dépôt officiel des dossiers de demande de subventions auprès des services de la Région devra être réalisé avant le 31 août 2017.

ACTIONS (actions initiales + actions nouvelles)	MAITRE D'OUVRAGE (révisé le cas échéant)	COUT TOTAL HT	Investissement (Enveloppe CADD)		
			Enveloppe urbaine		
			Subventions inscrites initialement	Subventions votées	Subventions à affecter en 2017
Bio Innovation sur Témis Santé	CAGB	2 500 000 €	440 000 €		500 000 €
Création d'un terrain synthétique de football aux Orchamps	Ville de Besançon	583 000 €	116 600 €	116 600 €	
Espace couvert dédié à la thématique des cultures urbaines (skate park indoor)	Ville de Besançon	750 000 €			
Aménagement du rez-de-chaussée du Bastion de Bregille	Ville de Besançon	525 000 €	133 333 €		105 000 €
Poursuite du projet du pôle des Tilleuls - Nouvelle salle polyvalente et restructuration de la MJC / crèche halte garderie	Ville de Besançon	2 921 270 €	584 254 €	584 254 €	
Extension de la salle des musiques actuelles "La Rodia"	Ville de Besançon	750 000 €			150 000 €
Requalification de l'avenue Gaulard	Ville de Besançon	625 000 €	75 000 €		125 000 €
Requalification de la place Victor Hugo	Ville de Besançon	1 666 667 €			
Aménagement des Prés de Vaux - Phase 1 - Déconstruction de la Rhodia	Ville de Besançon	2 507 570 €			181 514 €
Site des Portes de Vesoul : étude de programmation en cours (fonctions : économie, habitat, axe de déplacement)	CAGB	333 333 €			
Projet de développement du secteur Nord BFC TGV via une plateforme technologique éco-innovation : Espace de coworking	CAGB	135 471 €			27 095 €
Analyse de la fonction urbaine des espaces publics sur le territoire de l'agglomération bisontine	CAGB	50 000 €	20 000 €		
Réalisation d'une étude sur les P+R hors ville de Besançon, couplées avec la question des aires de co-voiturage	CAGB	40 000 €	16 000 €		
Itinéraire centre de la Commune de Saône - Gare de Saône	CAGB	310 000 €	42 000 €		50 000 €
Itinéraire Palente - Commune de Roche lez Beauré - véloroute	CAGB	180 000 €	36 000 €		
Itinéraire commune d'Ecole Valentin - giratoire de Pirey	CAGB	45 000 €	9 000 €		
Itinéraire Prés de Vaux (Besançon) - Commune de Chalezeule	CAGB	520 000 €	17 000 €		50 000 €
Itinéraire cyclable avenue Siffert	CAGB	210 000 €			42 000 €
Itinéraire cyclable avenue Clémenceau	CAGB	290 000 €			50 000 €
Mise en place d'un logement témoin "mobile" pour délocaliser le logement pédagogique 13 éco	CAGB	10 000 €	2 000 €		
	<b>TOTAL</b>		<b>1 491 187 €</b>	<b>700 854 €</b>	<b>1 280 609 €</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>1 981 463 €</b>	

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, signataire du contrat, devrait délibérer sur la révision du CADD lors du Conseil Communautaire du 26 juin prochain.

## II - Nouvelle politique de contractualisation régionale : les perspectives 2018-2020 (pour information)

De nouveaux contrats de territoire se substitueront aux contrats d'aménagement et de développement durable (CADD) et seront mis en place pour la période 2018-2020 toujours à l'échelle du SCoT bisontin.

Ils répondront à quatre enjeux régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Ils reposeront sur trois principes d'élaboration : l'égalité de considération des territoires, l'équilibre et la cohésion du territoire régional ainsi que la solidarité territoriale.

Aussi, le contrat de territoire du Grand Besançon devra s'inscrire dans une stratégie de territoire intégrée et cohérente avec les enjeux régionaux d'aménagement du territoire et décliner des projets en fonction d'un fil directeur correspondant à sa stratégie. Cette stratégie s'appuiera très largement sur celle initiée lors de la négociation du CADD 2015-2017. Une complémentarité de financements avec les fonds européens sera recherchée.

En termes de calendrier, le cadre de cette nouvelle contractualisation ainsi que les enveloppes dévolues à chaque territoire devraient être délibérés par les élus régionaux le 30 juin prochain. Une négociation sur le contenu du contrat interviendra à partir de cette échéance jusqu'au 30 juin 2018, avec une signature possible dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte de la révision du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable qui sera signé par le Grand Besançon avec la Région Bourgogne-Franche-Comté,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux actions retenues dans le cadre du CADD auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et auprès des autres cofinanceurs potentiels tels que le Département du Doubs, l'Etat, l'Union Européenne, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Mme COMTE-DELEUZE n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 JUL. 2017



Contrôle de légalité